

Séance du 21 septembre 2023

Nombre de Membres

Afférents au Conseil Municipal 19
En exercice 18
Qui ont pris part à la délibération 17

Vote

Pour 17
Contre 0
Abstentions 0

Date de la convocation

14/09/2023

Date d'affichage

18/09/2023

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS et le VINGT-ET-UN SEPTEMBRE à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe PÉRIÉ, Maire.

Présents : 14
Jean-Philippe PÉRIÉ, Alain BIAGI, Stéphanie BORREL, Edwige BOUDOU, Fabien CABROLIER, Albert CANTALOUBE, Nelly DAUDE, Nathalie GELY, Laura JARROUSSE, Didier LAURENS, Patrick LEGER, José LOPEZ.

Absents excusés : 4 (dont 3 pouvoirs)
Jérôme FRANQUES, a donné pouvoir à Nathalie GELY,
Pascal MONESTIER, a donné pouvoir à Edwige BOUDOU,
Laura JARROUSE, a donné pouvoir à José LOPEZ,
Estelle BIER, absente excusée.

Secrétaire de séance : Patrick LEGER

Délibération n° 2023/08/052 – Désignation d'un délégué au SMAEP suite à démission

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant que par délibération n° 2020/04/026, le conseil municipal a désigné deux délégués titulaires auprès du Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable de MONTBAZENS-RIGNAC (SMAEP de MONTBAZENS-RIGNAC), à savoir M. Rodolphe DELETAGE et Mme Marie-Françoise SIMON,
Considérant la démission de Mme Marie-Françoise SIMON,
Considérant la candidature de M. Alain BIAGI,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- désigne M. Alain BIAGI en qualité de délégué titulaire au SMAEP de Montbazens-Rignac,
- dit que les deux délégués titulaires sont :

- M. Rodolphe DELÉTAGE, 10 Hameau de Malviès, 12 330 MARCILLAC-VALLON,
- M. Alain BIAGI., 16 Las Loyes, 12 330 MARCILLAC-VALLON.

*Acte rendu exécutoire,
Après transmission par voie dématérialisée
En Préfecture le :
Publication le :
Le Maire, Jean-Philippe PÉRIÉ*

Ainsi fait et délibéré à Marcillac-Vallon, les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme,
Le Maire, Jean-Philippe PÉRIÉ